



Direction de proximité
46 avenue de la République
CRAN-GEVRIER
74960 ANNECY
☎ : 04 50 88 67 03
sonia.keffi@annecy.fr

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION

SALLE RENE HONNORE

DEMANDEUR

Nom, Prénom de l'organisateur de la manifestation :

Nom de l'association :

Adresse :

N° de téléphone de l'organisateur, E-mail :

SALLE RENE HONNORE (capacité : 600 personnes debouts ou 500 assises)

M. MERMILLOD : 06 17 25 43 22

Location avec cuisine

5 rue Georges Brassens

Location sans cuisine

Utilisation de la sonorisation : oui non

Demande d'autorisation d'ouverture de buvette : oui non

DATE ET DUREE D'UTILISATION SOUHAITEES

Date de la manifestation :

Installation de la salle à partir de :

Horaires d'ouverture au public : de à

Entrée payantes : oui non si oui, montant : €

Nombre de participants attendus : Minimum : Maximum :

Objet de la réservation :

Réunion, Assemblée Générale, Formation

Repas dansant,

Loto, forum, arbre de Noël

Autres à préciser

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'équipement lors de la signature du contrat.

Fait à Annecy, le.....

Nom et Signature du Demandeur

CADRE RESERVE AU SERVICE

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une attestation d'assurance en matière de responsabilité civile **couvrant la manifestation.**
- Les statuts de l'association, si ceux-ci n'ont pas été fournis au service gestionnaire.

FACTURATION : (Tarif conforme à la délibération n° D.CN.2019-313 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019)

Montant de la location : €

Montant de la caution : €

Tarif horaire : €

- Gratuité
- Règlement par chèque
- Règlement en espèces
- Mise en recouvrement (titre du Trésor Public)

OUVERTURE ET FERMETURE DE L'EQUIPEMENT :

- Par l'utilisateur :
 - Clé à retirer auprès de la Mairie déléguée de Cran-Gevrier (avant 17h30) le
et à restituer le
 - Clé à retirer auprès du gardien de l'équipement :
ATTENTION : Prendre contact avec le gardien **en amont** afin de fixer un rendez-vous sur place.
- Par le gardien de l'équipement.

Observations du service : (**Pièce jointe : le règlement intérieur d'utilisation de l'équipement**)
« *Dans le cadre des règles sanitaires liées au COVID-19, l'usager est tenu de mettre en œuvre - et sous sa responsabilité - l'ensemble des préconisations, mesures et gestes barrières en vigueur (port du masque obligatoire dans les salles, respect des règles de distanciation physique via notamment une organisation des places assises et une gestion des flux conforme au protocole sanitaire,...) ».*

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Motif :

Fait à Annecy, le

**Le Maire Délégué
Yannis SAUTY**

COPIE :

- Gardien : M. MERMILLOD-BLARDET Marc